

SÉLECTIONS OFFICIELLES AUX JEUX PARALYMPIQUES DE TOKYO 2020

Le Comité Paralympique de Sélection (CPS) du [Comité Paralympique et Sportif Français](#) (CPSF) s'est réuni le **lundi 13 janvier 2020** sous la présidence de Gérard Masson.

Le CPS a entendu l'exposé formulé par la [Fédération Française de Taekwondo et Disciplines Associées](#) après qu'elle a eu procédé à la sélection de ses athlètes.

Le CPS a validé* cette liste de sélectionné-e-s :

PARA TAEKWONDO (FF Taekwondo et Disciplines Associées)

Bopha **KONG** // Catégorie K43 (-61kg) – Club : CKF Bondy
Laura **SCHIEL** // Catégorie K44 (+58kg) – Club : Taekwondo Dourdan

** Sous réserve du respect par l'athlète des conditions obligatoires de participation aux Jeux Paralympiques de Tokyo fixées par le CPSF et par la fédération concernée.*

Le Comité Paralympique de Sélection (CPS) fixe les [grands principes de sélection](#). Le CPS se prononce sur les suites à donner à toute attribution, ou réattribution, de quotas paralympiques par les fédérations internationales compétentes ou par l'[IPC](#).

Le CPS valide les critères de sélection proposés par les fédérations membres du CPSF en vue de la participation des athlètes aux Jeux Paralympiques de Tokyo. Il valide la liste des athlètes composant l'équipe de France paralympique, afin que le CPSF procède à leur inscription et à leur engagement définitif auprès du Comité d'organisation des Jeux Paralympiques de Tokyo 2020.

Enfin, le CPS valide la composition de l'encadrement retenu pour accompagner la délégation française aux Jeux Paralympiques de Tokyo 2020.

CONTACT PRESSE

medias@france-paralympique.fr / 06.65.75.71.25

Facebook > @FranceParalympique

Twitter > @FRAParalympique

Instagram > /franceparalympique/

LinkedIn > Comité Paralympique et Sportif Français